

COMITE DES PRODUITS

RAPPORT DE LA TRENTE-DEUXIEME SESSION

Table des matières

	<u>Page</u>
I. <u>ORDRE DU JOUR</u>	1
II. <u>COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA TRENTE ET UNIEME SESSION</u>	1
III. <u>RAPPORT DE LA TRENTE ET UNIEME SESSION DU CONSEIL</u>	1
IV. <u>FAITS SAILLANTS DE LA SITUATION MONDIALE DES PRODUITS AGRICOLES</u>	1
V. <u>EXCEDENTS DE PRODUITS AGRICOLES</u>	2
a) Neuvième rapport du Sous-Comité consultatif de l'écoulement des excédents	2
b) Comité de l'utilisation du blé	3
VI. <u>CRITERES ET PROCEDURES REGLANT LA CREATION, LE CONTROLE ET LA DUREE D'EXISTENCE DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CP</u>	4
VII. <u>ETUDES ET DECISIONS DU CP CONCERNANT LES PRODUITS</u>	5
a) <u>Produits laitiers</u>	5
i) Politiques laitières nationales	5
ii) Bœurre: possibilités d'action future	6
iii) Encouragement à la consommation du lait	6
iv) Dispositions futures concernant le Groupe d'experts laitiers	7
b) Groupe FAO des agrumes - Etablissement du mandat	7
c) Fibres dures - Nouvel examen des possibilités d'action	9
d) Epices - Plan d'une étude FAO	9
VIII. <u>PROPOSITION DE REUNION D'UNE SESSION COMMUNE DE LA COMMISSION DU COMMERCE INTERNATIONAL DES PRODUITS DE BASE DES NATIONS UNIES ET DU COMITE DES PRODUITS</u>	10
IX. <u>CONSULTATIONS ET ENTENTES INTERGOUVERNEMENTALES SUR LES PRODUITS</u>	12
a) Consultations générales	12
b) Consultations et mesures concernant des produits individuels	12

	<u>Page</u>
i) Conseil international du blé	12
ii) Conseil international du sucre	12
iii) Accord international sur le café et groupe d'étude du café	13
iv) Conseil oléicole	13
X. <u>PROPOSITIONS DE LA FIPA CONCERNANT UN MECANISME DE CONSULTATIONS INTERGOUVERNEMENTALES SUR LES PRODUITS</u>	13
XI. <u>MANDATS ET REGLEMENTS INTERIEURS DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CP</u>	15
XII. <u>DISPOSITIONS EN VUE DE LA TRENTE-TROISIEME SESSION DU CP ET DES SESSIONS DES GROUPES DES PRODUITS</u>	16
a) Dispositions en vue de la trente-troisième session du CP	16
b) Session des groupes de produits du CP	17
i) Céréales	17
ii) Riz	17
iii) Cacao	17
iv) Noix de coco et produits dérivés	17
v) Agrumes	17

ANNEXES

1. Liste des délégués et observateurs à la trente-deuxième session
2. Résolution 726 (XXVIII) du Conseil économique et social.

COMITE DES PRODUITS

RAPPORT DE LA TRENTE-DEUXIEME SESSION

1. Le Comité des produits a tenu sa trente-deuxième session du 22 au 28 octobre 1959 sous la présidence de M. C.F. Wilson (Canada). Participaient à la session les représentants de 23 Etats Membres du Comité et les observateurs de 24 Etats Membres de la FAO et de 17 organisations internationales. Le Directeur général adjoint a prononcé le discours d'ouverture (CCP 59/41).

I. ORDRE DU JOUR

2. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire de sa trente-deuxième session (CCP 59/27) après y avoir apporté quelques amendements.

II. COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA TRENTE ET UNIEME SESSION

3. Le Comité a approuvé le compte rendu analytique provisoire de la trente et unième session (CCP 59/26) ainsi que les amendements qui figurent dans les addenda 1 et 2.

III. RAPPORT DE LA TRENTE ET UNIEME SESSION DU CONSEIL

4. Il a été pris note de l'extrait du rapport de la trente et unième session du Conseil concernant le rapport de la dernière session du Comité.

IV. FAITS SAILLANTS DE LA SITUATION MONDIALE DES PRODUITS AGRICOLES

5. Le Comité a passé brièvement en revue la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture sur la base des renseignements contenus dans le document mettant à jour "la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 1959" (CCP 59/38 - C 59/7 Sup. 1). Il a constaté que la production de la plupart des produits de base atteindrait une fois encore des niveaux élevés. La production mondiale de blé ne sera que légèrement inférieure au chiffre record de 1958/59 et, au total, les récoltes de céréales secondaires et de riz ne marqueront guère de différence par rapport au niveau élevé de l'année précédente. La production augmente pour certains produits, notamment les matières grasses, le cacao, le café, le coton et la laine. Les disponibilités de la plupart des produits resteront donc abondantes et continueront même, dans certains cas, à excéder les quantités qui peuvent être écoulées commercialement; il se peut que les stocks de blé, dont le volume actuel est considérable, ne varient guère et il semble probable que les stocks de céréales secondaires, de café et de coton augmenteront encore.

6. L'Europe a connu en 1959 un été exceptionnellement sec, ce qui a eu des conséquences défavorables sur les rendements des céréales semées au printemps, des betteraves sucrières et autres plantes-racines et des pommes de terre, ainsi que sur le foin et les pâturages. Les effets de la sécheresse sur les ressources fourragères se sont traduits par une baisse des rendements laitiers qui a notamment affecté la production de beurre, et par la commercialisation plus hâtive d'animaux de boucherie

de poids inférieur. On ne peut encore mesurer tous les effets de cette sécheresse sur la production animale, mais ils se prolongeront peut-être en 1960, et certains pays auront probablement besoin d'importer davantage de céréales pour l'alimentation des animaux, de sucre et de beurre.

7. L'évolution des prix au cours des derniers mois a été un peu plus favorable pour les producteurs agricoles. Dans de nombreux cas, les prix des produits agricoles à l'automne 1959 dépassaient, ou tout au moins égalaient, les moyens de 1958. Ce phénomène est dû en partie aux influences saisonnières, mais dans nombre de cas il résulte de la fermeté ou du renforcement de la demande, qui va de pair avec la reprise économique. Toutefois, comme le Comité l'avait souligné à sa session précédente, la tendance défavorable des termes de l'échange pour les pays exportateurs de produits agricoles, en particulier pour les pays sous-développés, reste inquiétante.

8. La reprise économique est maintenant en cours dans les principaux pays industriels et, contrairement à ce qui s'est passé autrefois lors de certains mouvements d'accélération de l'activité, l'expansion actuelle en Amérique du Nord et en Europe s'inscrit dans le cadre d'une stabilité des prix qui, cependant, est due en partie au fait que les prix de certains produits alimentaires et de certaines matières premières dans le commerce international restent bas. Comme on l'a déjà fait observer, le volume ou les prix de nombre d'exportations agricoles se sont élevés en 1959, à mesure que la demande d'importation reprenait dans les pays industrialisés. En même temps, l'abondance des disponibilités de nombreux produits et la perspective d'un nouvel accroissement des stocks de certains produits "excédentaires" à la fin de la campagne 1959/60 ont rendu peu probable une amélioration très marquée des termes de l'échange pour l'ensemble des pays exportateurs de produits agricoles.

9. Certains délégués ont fait état de l'inquiétude que leur inspire l'irrégularité de la production alimentaire dans leurs pays et le comportement imprévisible des prix des produits alimentaires, car ces phénomènes provoquent, sur le plan local, des situations de crise alors que la situation alimentaire globale reste dans l'ensemble satisfaisante. Il a été proposé que le Comité des produits procède à un examen attentif de cette question.

V. EXCÉDENTS AGRICOLES

a) Nouveau rapport du Sous-Comité consultatif de l'écoulement des excédents

10. Le nouveau rapport du Sous-Comité (CCP 59/34) a été présenté par son Président, M. P. Grabö (Suède). Le Comité a noté que les quatre mois considérés dans le rapport avaient été occupés par des débats très divers, par exemple sur le programme de troc des Etats-Unis, sur l'extension de la Public Law 480 et sur l'étude FAO/CEAEO relative à l'utilisation des excédents agricoles en vue du développement économique au Japon. Le Comité s'est déclaré satisfait de la façon dont le Sous-Comité avait traité les problèmes variés et difficiles dont il était saisi.

11. Le Comité a noté que la consultation plus étroite en matière d'écoulement des excédents qui s'est instaurée grâce aux activités du Sous-Comité s'est poursuivie sans défaillance, notamment en ce qui concerne l'application de la Public Law 480 à l'exportation des excédents de produits laitiers. Néanmoins, pour ce qui est du programme de troc exécuté en vertu du Titre III de la Public Law 480, l'attention a été attirée sur le fait qu'aucune consultation n'avait eu lieu avant la conclusion d'engagements et qu'aucune protection ne pouvait être assurée

au commerce normal avec les pays de la catégorie "C" ^{1/}. Etant donné l'intérêt considérable qui s'attache aux transactions de troc, le Comité a noté la possibilité que le Sous-Comité crée un groupe de travail chargé d'étudier le fonctionnement du programme de troc des Etats-Unis et ses incidences sur les autres pays. Le Comité a noté également avec intérêt que le Sous-Comité pourrait examiner les effets que l'utilisation de sommes en monnaie locale au titre de transactions relevant de la PL 480 exerce sur le commerce international.

12. Le Comité remercie le Sous-Comité de l'attention qu'il a portée à l'étude FAO/CEAEO sur l'utilisation des excédents agricoles en vue du développement économique au Japon. Il a noté la suggestion tendant à ce que l'on étudie, autant que possible, les effets que l'écoulement des excédents exerce sur le commerce normal des exportateurs commerciaux et sur le développement économique des pays bénéficiaires, en incluant notamment dans ces études une analyse des opérations portant sur les produits laitiers et des effets exercés sur les cours mondiaux par ces opérations.

13. A propos du programme américain d'exportation des produits laitiers, certains délégués se sont inquiétés des effets que la suspension subite des expéditions d'excédents de lait écrémé en poudre peuvent avoir sur les programmes d'alimentation supplémentaire de nombreux pays bénéficiaires. Bien que le problème fondamental des excédents continue à se poser, la situation actuelle montre combien il importe de procéder à des consultations intergouvernementales par l'intermédiaire du Sous-Comité, de façon que les pays coopèrent au maximum pour atténuer les difficultés que soulèverait éventuellement la modification de la situation de l'offre.

b) Comité de l'utilisation du blé

14. Le Comité des produits a noté une déclaration faite au nom du Comité de l'utilisation du blé par le délégué des Etats-Unis et se rapportant aux directives adoptées par cet organe en ce qui concerne les ventes de blé à des conditions de faveur (CCP 59/31). Le délégué des Etats-Unis a expliqué qu'aux yeux du Comité de l'utilisation du blé les nouvelles directives posent simplement, à partir des principes et directives de la FAO, les critères que les pays exportateurs de blé doivent respecter dans leurs opérations. Le Comité de l'utilisation du blé ne croit donc pas qu'il y ait le moindre divorce entre les principes généraux de la FAO et l'application pratique qu'il en a faite dans ses propres directives.

15. Certains délégués sont convenus que les directives adoptées par le Comité de l'utilisation du blé se bornent à décrire les principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents. D'autres délégués constatent avec inquiétude que l'accent a été beaucoup modifié puisque les directives du Comité de l'utilisation du blé semblent tendre surtout à faciliter les ventes commerciales de blé, alors que les principes de la FAO soulignent, comme constituant l'un des objectifs fondamentaux l'utilisation des excédents pour accroître la consommation et pour faciliter la mise en valeur de pays insuffisamment développés. Il a été répondu que dans ses directives,

1/ Il a été créé trois catégories de pays importateurs d'excédents, d'après leur "position dollar" et la structure normale de leurs achats. Chaque désignation repose sur la combinaison d'un pays importateur et d'un produit ou groupe de produits agricoles. Par exemple, la désignation "A" indique un pouvoir d'achat en dollars plus élevé que celui de la désignation "B"; dans ce cas, le Département de l'agriculture doit avoir la preuve que l'opération de troc n'empêchera pas une vente contre dollars. La catégorie "C" comprend des pays qui ne représentent, pour le produit considéré, qu'un marché potentiel nul ou insignifiant.

Le Comité de l'utilisation du blé n'avait traité en plus grand détail qu'un des principes de la FAO sans s'occuper des autres. Néanmoins, en fait, le Comité examine les moyens d'accroître la consommation et étudie également les rapports entre les excédents de blé et le développement économique. Il a été également fait observer que les directives adoptées par le Comité de l'utilisation du blé devraient être coordonnées plus rigoureusement avec les principes et directives de la FAO en matière d'écoulement des excédents.

16. La question des rapports entre le Comité de l'utilisation du blé et les organes de la FAO a été soulevée par de nombreux délégués. Certains d'entre eux ont souligné qu'il fallait éviter toute action qui pourrait affaiblir les importantes responsabilités dont le Sous-Comité consultatif du CP sur l'écoulement des excédents a été chargé en ce qui concerne le blé comme en ce qui concerne tout autre produit agricole. D'autres délégués, en revanche, ont souligné que les cinq pays qui ont constitué le Comité de l'utilisation du blé sont tous membres de la FAO et que ces cinq pays veilleront donc à ce que les activités d'un organe de la FAO, tel que le Sous-Comité de l'écoulement des excédents, ne soient pas gênées.

17. Ceci entendu, le Comité a souligné la nécessité de maintenir des relations de travail étroites entre la FAO et le Comité de l'utilisation du blé. Il a noté que des dispositions ont été prises pour que le Directeur général soit représenté en qualité d'observateur/conseiller aux réunions du Comité de l'utilisation du blé et de ses groupes de travail; de plus, le Comité de l'utilisation du blé a pris des arrangements ad hoc pour rendre compte au Comité de l'écoulement des excédents.

VI. CRITERES REGISSANT LA CREATION, LE CONTROLE ET LA DUREE D'EXISTENCE DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU COMITE DES PRODUITS

18. A sa trente et unième session, le Comité a décidé d'examiner, compte tenu de l'expérience acquise et des problèmes présents et prévisibles, les procédures qui régissent actuellement la création, le contrôle et la durée d'existence de ses organes subsidiaires. Le Directeur général a, ainsi que le lui avait demandé le Comité, présenté un document de travail (CCP 59/39) dans lequel il exposait certaines considérations dont il faudra tenir compte à ce sujet.

19. Le Comité a discuté la question de manière détaillée, en se fondant sur les considérations contenues dans le document CCP 59/39 ainsi que sur deux projets de critères présentés au cours du débat par la délégation du Royaume-Uni et par la délégation des Etats-Unis. Le compte rendu analytique expose en détail les points soulevés au cours des débats.

20. Le Comité est convenu que les questions dont il était saisi méritaient d'être approfondies et que l'étude s'en poursuivrait à sa prochaine session. Afin de faciliter le travail, le Comité a demandé au Directeur général de préparer un document succinct qui serait divisé en trois parties:

- i) une série de critères ou de principes dont le Comité tiendrait compte lorsqu'il examinerait les demandes tendant à la création ou à la dissolution de groupes d'étude de produits;
- ii) les grandes lignes de la procédure que le Comité devrait suivre en ces matières;
- iii) les grandes lignes des dispositions à prendre pour l'examen périodique du mandat, des activités et du programme de travail.

21. Il a été admis qu'il serait peut-être nécessaire d'appliquer des critères et des procédures légèrement différents lorsque le Comité envisagerait de créer des groupes ad hoc.

VII. ETUDES ET DECISIONS DU CP CONCERNANT LES PRODUITS

a) Produits laitiers

i) Politiques laitières nationales

22. Le Comité ayant demandé à sa trentième session (juin 1958) que l'on prépare une étude spéciale sur les politiques laitières nationales, le Secrétariat a soumis à sa trente et unième session (juin 1959) un rapport préliminaire à ce sujet. Ce rapport examinait l'évolution des politiques laitières depuis les années trente dans vingt et un pays où l'industrie laitière est à un degré de développement assez avancé, et l'on y trouvait également une étude des répercussions des politiques sur la production, la consommation, le commerce et les prix internationaux, ainsi qu'une brève évaluation de ces politiques. Il avait été décidé de demander aux gouvernements des vingt et un pays de fournir au Secrétariat des renseignements à jour et des observations d'ordre général pour aider à préparer une version révisée du rapport, en vue de son examen à la session suivante.

23. Le Comité a reconnu, dans l'ensemble, lors de son examen de la version révisée (CCP 59/6 Rév. 1) à sa trente-deuxième session que le rapport enrichissait de façon appréciable les connaissances dans ce domaine et servirait à un grand nombre de fonctionnaires, de professionnels et d'autres personnes s'occupant de problèmes laitiers. On a proposé divers amendements de détail au rapport.

24. Le Comité estime de façon générale que les effets perturbateurs des conditions atmosphériques anormales ont, cette année, été la cause principale du changement de la situation des produits laitiers, mais que les politiques nationales exercent une grande influence sur les prix et le commerce internationaux des produits laitiers. Il a été reconnu que les pays arrêtaient leurs politiques en tenant compte tant des problèmes sociaux que des problèmes économiques, et que le point capital est de trouver une conciliation valable des exigences économiques et sociales avec l'efficacité de la production en général et de l'équilibre du commerce international. De l'avis de certains délégués, on pourrait, à l'occasion d'études et de contacts ultérieurs avec les gouvernements, s'attacher tout particulièrement à cet aspect de la question en vue de faire réexaminer les politiques nationales.

25. Le Comité a également pris note des documents CCP 59/6 (Rév. 1) Supplément 1 et CCP 59/6 (Rév. 1) Supplément 2. Le premier contient un bref résumé des politiques laitières appliquées après guerre dans vingt et un pays importants et le second des graphiques des prix des principaux produits laitiers dans différents pays pour la période 1950-58.

26. Le Comité est d'avis qu'il convient d'imprimer le rapport et ses suppléments en tenant compte des observations formulées durant ses débats.

27. On a exprimé l'espoir que le Secrétariat se mettra à réunir des renseignements sur les politiques laitières dans les pays où l'industrie est à un degré de développement peu avancé. Les conditions et les besoins de ces pays leur sont propres et c'est, en général, chez eux que les possibilités d'accroissement de la consommation sont les plus vastes. Aussi le Comité se féliciterait-il d'être saisi par le Secrétariat d'un rapport sur les politiques laitières des pays sous-développés.

28. Le Comité demande qu'on le tienne au courant, à l'aide de rapports annuels, de l'évolution future des politiques laitières nationales. Il y a lieu d'harmoniser ces rapports avec ceux envisagés par l'OMCE, mais il convient de leur assurer une portée plus large, de façon à ce qu'ils couvrent le plus de pays possible, y compris les pays sous-développés. Certains délégués ont souligné qu'il importe d'effectuer les études que le Comité, à sa trente et unième

session, avait décidé d'entreprendre sur les utilisations du "filled milk", sur les incidences de la consommation de ce produit sur la consommation totale de matières grasses et de produits laitiers ainsi que sur les prix de ces derniers.

ii) Bourre: possibilités d'action future

29. Le Comité a examiné deux études du Secrétariat intitulées respectivement "La situation beurrière" (CCP 59/35) et "Le beurre: mesures qui pourraient être prises à l'avenir" (CCP 59/17 (Rév. 1)).

30. Le Comité a étudié les causes de la récente hausse des prix mondiaux du beurre et a conclu qu'il faut s'attendre, à court terme, à la persistance de la pénurie et de prix relativement élevés. La principale raison de la hausse des prix a été la sécheresse qui a sévi cet été en Europe occidentale. Plusieurs délégués ont souligné que même lorsque les disponibilités augmentent, il faut utiliser une partie de l'accroissement de la production pour reconstituer les stocks. On a fait observer que l'on n'avait pas encore déterminé avec précision les effets des récentes variations de prix sur la consommation.

31. Les perspectives sont moins favorables à long terme qu'à court terme, particulièrement en raison de la concurrence exercée par la margarine, et les gouvernements, en arrêtant leurs politiques laitières nationales, devraient continuer à s'inspirer des recommandations formulées par le Comité à sa session de juin 1958.

32. Le document CCP 59/17 (Rév. 1) propose d'agir dans quatre directions. Le Comité est convenu que la proposition ayant un intérêt immédiat est celle qui a trait à l'encouragement de l'accroissement de la consommation de lait et de produits laitiers. Étant donné que le Secrétariat consacre déjà une part considérable de ses ressources à la réalisation de cet objectif dans les pays sous-développés, aucune mesure supplémentaire n'a été proposée dans ce domaine. Le Comité estime qu'il conviendrait de convoquer immédiatement une réunion pour examiner les possibilités d'action gouvernementale, si de nouveaux excédents de beurre menaçaient de réapparaître.

iii) Encouragement à la consommation de lait

33. Le Comité a examiné les mesures prises pour encourager la consommation de lait, en particulier dans les régions où elle est faible. Le Secrétariat a informé le Comité des ouvertures de crédits que le Conseil d'administration du FISE vient de décider à sa réunion de septembre 1959. Ces crédits ont été octroyés notamment pour l'aménagement d'installations laitières à Karachi - l'assistance du FISE à ce projet est fondée sur l'étude, effectuée antérieurement, des possibilités d'une action coopérative internationale - et des crédits ont été également prévus pour fournir une assistance à Bangalore City (Ahmedabad) et renforcer l'aide aux différents projets de conservation du lait en cours d'exécution.

34. Le Comité a examiné la situation actuelle du lait écrémé en poudre et les raisons fondamentales pour lesquelles le Département de l'agriculture des États-Unis a cessé ses ventes à des conditions de faveur. Il est difficile à l'heure actuelle de dire si l'interruption de l'accès aux disponibilités de la CCC sera de courte durée, mais elle entraîne pour les programmes mondiaux d'alimentation supplémentaire que le FISE et d'autres institutions organisent à l'intention des enfants et des mères et qui intéressent environ 35 millions de personnes par an, de vastes et graves conséquences qui risquent de bouleverser nombre de programmes utiles en cours d'exécution. Le Comité est convaincu que la Conférence devra examiner soigneusement les moyens de faire face à cette situation.

35. En ce qui concerne l'action coopérative internationale entreprise par l'intermédiaire du Groupe de Washington du lait écrémé en poudre, aucune nouvelle demande d'assistance n'a été reçue. On s'est demandé si de nouvelles possibilités s'offriront à l'avenir pour ce type de coopération internationale et il a été convenu de demander au Sous-Comité consultatif de décider si le Groupe doit poursuivre ses travaux et, dans l'affirmative, quel doit être son mandat.

iv) Examen des travaux du Groupe d'exportations laitières et dispositions pour l'avenir

36. Le Comité a examiné deux formules pour l'examen des problèmes laitiers à ses sessions futures. Bien que certains délégués aient estimé qu'il y avait avantage à ce que le groupe d'experts se réunisse séparément juste avant la session du CP, le Comité a convenu qu'à sa prochaine session les produits laitiers feront l'objet d'un point distinct de son ordre du jour et que l'on communiquera suffisamment à l'avance aux gouvernements un calendrier précis à ce sujet. Les travaux du Groupe ne seront que suspendus et on pourra le convoquer à nouveau, si besoin est. La question des dispositions pour l'avenir sera reprise à la prochaine session.

b) GRUPE FAO DES AGRUMES - DETERMINATION DU MANDAT

37. A sa trente et unième session, le Comité, qui avait déjà étudié dans d'autres occasions les problèmes relatifs aux agrumes, était parvenu à la conclusion que les difficultés que connaissait le secteur des agrumes étaient assez graves pour qu'il s'en saisisse. Il avait donc décidé en principe de constituer un Groupe FAO des agrumes, dont il a étudié le mandat et les méthodes à sa trente-deuxième session.

38. Le Comité était saisi d'un projet de mandat préparé par le Directeur général (CCP 59/30). La discussion a porté pour une large part sur la définition des problèmes dont le Groupe aurait à s'occuper. Compte tenu du débat sur les travaux des groupes de produits du CP qui avait eu lieu précédemment, il a été décidé que le Groupe serait constitué pour une période initiale de deux ans, au bout de laquelle la question de la nécessité de son maintien serait examinée.

39. Le Comité est convenu que les études qui seront préparées à l'intention du Groupe tiendraient compte de la situation et des perspectives des fruits qui font concurrence aux agrumes, et notamment des pommes et autres fruits caducs. Le Comité est également convenu de se tenir étroitement en rapport avec d'autres organismes internationaux qui s'occupent des agrumes.

40. Le Comité a adopté la résolution ci-après:

RESOLUTION No CP 59/1

GRUPE FAO DES AGRUMES

LE COMITE DES PRODUITS

AYANT EXAMINE à sa présente session ainsi qu'à des sessions antérieures la situation mondiale des agrumes,

CONSCIENT du rôle que lui a assigné la Conférence de la FAO qui l'a invité à diverses reprises à constituer des groupes en vertu de son mandat, si besoin en était,

CONSIDERANT que la production, le traitement, la commercialisation et la consommation des agrumes posent des problèmes fondamentaux pour la solution desquels la coopération et des consultations internationales sont essentielles ou utiles,

DECIDE, en vertu des pouvoirs que lui confère son mandat, de créer pour une période initiale de deux ans, au bout de laquelle la question sera étudiée, un groupe dit Groupe FAO des agrumes, dont le mandat sera le suivant:

- 1) Le Groupe étudie les problèmes affectant l'équilibre à long terme de la production et de la consommation des agrumes et des produits dérivés.
- 2) Le Groupe étudie aussi les aspects économiques des problèmes découlant du caractère périssable des agrumes.
- 3) Le Groupe recherchera la méthode la plus appropriée pour aborder les difficultés particulières qui se présentent ou peuvent se présenter.
- 4) Le Groupe est ouvert à tous les Etats Membres et Membres associés de l'Organisation pour lesquels la production ou la consommation et le commerce des agrumes et des produits dérivés présentent un intérêt substantiel. Les dispositions de l'Article 69 de la Charte de La Havane s'appliquent à la participation des territoires non autonomes. Sont considérés comme membres du Groupe les Etats Membres ou Membres associés qui, remplissant les conditions requises, ont formellement notifié au Directeur général leur intention d'en faire partie. Les nations intéressées qui ne sont pas membres de l'Organisation, mais qui font partie des Nations Unies, peuvent être invitées par le Comité des produits à devenir membres du Groupe.
- 5) La participation aux sessions du Comité d'Etats qui ne sont pas membres de l'Organisation est régie par les principes adoptés par la Conférence en ce qui concerne l'octroi du statut d'observateur à des Etats.
- 6) Le Groupe prendra les dispositions voulues pour assurer la coordination étroite de ses activités avec des organismes régionaux ou autres qui s'intéressent particulièrement aux agrumes et aux produits dérivés.
- 7) Afin de permettre au Groupe de s'acquitter efficacement de ses fonctions, les gouvernements lui fourniront autant que possible tous les renseignements nécessaires à ses travaux.
- 8) Le Groupe fait rapport au Comité des produits, étant entendu que ses rapports, y compris le cas échéant leurs conclusions, sont communiqués pour information, dès leur parution, aux gouvernements et organisations internationales intéressés.
- 9) Selon la coutume, le Directeur général tient, le Conseil économique et social, la Commission provisoire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base et la Commission du commerce international des produits de base des Nations Unies, au courant des activités du Groupe.
- 10) Le Groupe soumettra, dans un délai de deux ans, au Comité des produits, un rapport dans lequel il exposera jusqu'à quel point il a rempli son mandat, et, le cas échéant, les difficultés qu'il a rencontrées pour ce faire; s'il estime que ses travaux doivent se poursuivre, il soumettra aussi le programme de travail qu'il propose pour les deux années suivantes.

11) En consultation avec le Directeur général, le Groupe fixe la date et le lieu de ses sessions en tenant compte de la nature et de l'importance des questions à étudier, du grand nombre de gouvernements qui s'intéressent aux agrumes et produits dérivés ainsi que de la nécessité de limiter les dépenses occasionnées par les réunions et voyages.

12) Le Groupe peut adopter et amender son propre règlement intérieur, qui doit être approuvé par le Comité des produits et être en harmonie avec le Règlement intérieur de ce Comité.

41. Le Comité s'est félicité de ce que le gouvernement de l'Espagne ait invité le Groupe des agrumes à tenir sa première session dans ce pays. Il demande au Directeur général de transmettre ses remerciements au gouvernement espagnol et il décide que la première session du Groupe aura lieu dans le courant du printemps 1960.

c) Fibres dures - Nouvel examen des possibilités d'action

42. Le Comité est convenu de renvoyer à sa trente-troisième session l'examen de la demande tendant à la création d'un groupe des fibres dures; à ce moment, en effet, on pourra étudier cette proposition compte tenu des conclusions formulées concernant les critères à suivre pour la création de mécanismes spécialisés intéressant les produits. Le Directeur général a été prié de préparer à temps pour la prochaine session une étude fondée sur les analyses effectuées précédemment et comportant un exposé à jour de la situation et des perspectives pour les fibres dures.

d) Épices: plan d'une étude FAO

43. Le Comité a examiné les grandes lignes d'un projet d'étude sur les épices qui a été préparé par un consultant nommé en application de la recommandation adoptée à sa trente et unième session. Il se rallie de façon générale aux propositions formulées dans ce projet: a) sur l'étude des tendances de la production, de la consommation et du commerce des principales épices, et b) sur les possibilités d'améliorer les renseignements concernant les tendances économiques des épices.

44. Le Comité recommande que l'on limite d'abord l'étude aux six ou sept épices (poivre, clou de girofle, gingembre, piment, noix muscade, noix de cannelle), figurant dans la "liste minimum" proposée dans le projet, en y ajoutant le cardamome.

45. On a suggéré de faire précéder l'étude sur chaque épice d'une section indiquant les techniques de production, de commercialisation, d'entreposage, de traitement et de distribution. Le Comité exprime l'espoir que l'on s'attachera, chaque fois que cela sera possible, aux facteurs qui conditionnent la formation des prix (degrés de concurrence aux stades de la vente tant en gros qu'au détail), aux problèmes que soulèvent l'interchangeabilité des épices et leur remplacement par les produits synthétiques aux tendances des superficies, des rendements et de la production et enfin à l'utilisation de sous-produits, tels que les huiles essentielles, extraits des épices par distillation.

46. Un certain nombre des membres du Comité ont offert de fournir une documentation statistique aux consultants et d'aider le Secrétariat à se mettre en rapport avec les organisations qui s'occupent du commerce des épices dans leurs pays respectifs.

VIII. PROPOSITION DE REUNION D'UNE SESSION COMMUNE DE LA COMMISSION DU COMMERCE INTERNATIONAL DES PRODUITS DE BASE DES NATIONS UNIES ET DU COMITE DES PRODUITS

47. Par sa résolution 726 (XXVIII), le Conseil économique et social avait invité le Secrétaire général à attirer l'attention du Directeur général de la FAO, avant l'ouverture de la dixième session de la Conférence de la FAO, sur la possibilité d'organiser une session commune de la Commission du commerce international des produits de base des Nations Unies (CICT) et du Comité des produits de la FAO "afin d'étudier le premier rapport de fond sur les perspectives de la production et de la demande de produits primaires". Par la même résolution, le Secrétaire général était invité en outre à soumettre "à la trentième session du Conseil économique et social, compte tenu du point de vue de la Commission du commerce international des produits de base et de celui de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, un rapport sur l'opportunité et, s'il y a lieu, sur les modalités d'une telle session commune." En conséquence, le Secrétaire général a demandé au Directeur général de lui faire connaître en temps opportun le point de vue de la FAO sur cette question. Le texte de la résolution précitée de l'ECOSOC figure à l'Annexe 2 du présent rapport.

48. Le Comité, examinant les questions posées par le Secrétaire général des Nations Unies (CCP 59/32), a observé que, pour y répondre, le Directeur général voudrait probablement tenir compte des opinions qui auraient été exprimées par la Conférence de la FAO à ce sujet et que, dans ces conditions, ses propres discussions devraient consister principalement en un échange préliminaire de vues, destiné à faciliter l'examen de la question par la Conférence.

49. Au cours de cet examen préliminaire, le Comité a été d'accord en général sur la nécessité de maintenir une coordination aussi étroite que possible entre les activités connexes du CP et de la CICT. Tout en reconnaissant que cette coordination est assurée à l'heure actuelle et du fait de l'appartenance de divers gouvernements aux deux organes intéressés, et grâce à une bonne organisation d'étroits contacts de travail entre les deux secrétariats, de nombreux délégués ont estimé qu'il y aurait des avantages pratiques considérables à renforcer encore cette coordination. Pour certains délégués, une session commune ne constitue pas une formule satisfaisante à cet égard et, de toute manière, il est trop tôt pour prendre une décision formelle tant que l'on ne sait pas quand le rapport sera prêt. Pour d'autres, plus nombreux, la proposition est bonne et il y a lieu de lui donner suite sous réserve que les problèmes d'ordre pratique qu'elle pose puissent être résolus.

50. Le Comité estime que le résumé ci-après des arguments qui ont été présentés durant ses débats pourrait faciliter les délibérations de la Conférence:

i) Représentation

51. Le Comité observe que, sur les 18 gouvernements qui sont membres de la CICT et les 24 qui sont membres du Comité des produits, 12 font actuellement partie de l'un et de l'autre organisme.

ii) Ordre du jour et époque d'une session commune éventuelle

52. Comme il a été dit plus haut, le Conseil économique et social a suggéré que la session commune étudie le premier rapport de fond sur les perspectives de la production et de la demande de produits primaires.

53. Le sentiment général du Comité est que les débats d'une session commune, s'appuyant sur le rapport relatif aux perspectives des produits dont il a été question ci-dessus, devraient porter principalement sur les projections établies

par la FAO au sujet de la production agricole, car il croit comprendre que les travaux d'établissement de projections concernant les produits non agricoles sont moins avancés. Certains délégués doutent que, même en ce qui concerne les produits agricoles, les renseignements disponibles sur le plan mondial au sujet des perspectives à long terme soient suffisants pour qu'il soit possible d'instaurer une discussion au fond dans un avenir raisonnablement rapproché. D'autres ont fait observer qu'en tout état de cause on ne saurait envisager la convocation d'une session commune avant 1961 (en effet, le Secrétaire général doit adresser un rapport sur la question au Conseil économique et social vers le milieu de 1960.

54. Pour certains délégués, la session commune serait plus fructueuse si l'on concevait son ordre du jour de manière plus large, en tenant compte d'autres questions qui intéressent l'une et l'autre organisations.

55. Il a été admis que, si la proposition de réunion d'une session commune était acceptée en principe, l'ordre du jour détaillé en serait élaboré conjointement par le Secrétaire général des Nations Unies et par le Directeur général de la FAO, eu égard aux suggestions qui auraient été formulées au cours des débats consacrés à la question par les deux organisations.

iii) Questions administratives

56. Il appartiendrait aux deux organisations d'examiner conjointement les questions d'ordre administratif posées par la session commune, telles que: élection d'un président et de vice-présidents, désignation du secrétaire, fixation de la date de la session, etc.

iv) Rapport aux organes supérieurs

57. Le Comité ne voit pas que des difficultés particulières s'attachent à la présentation du rapport d'une session commune aux organes dont dépendent la CICT et le CP. On a fait observer qu'il conviendrait ultérieurement de préciser les modalités selon lesquelles le rapport de la session commune sera présenté.

v) Lieu et coût de la session

58. Le Comité estime à l'unanimité que, s'il était décidé de tenir une session commune, la CICT serait invitée à se réunir à Rome, du fait notamment qu'elle bénéficierait ainsi du plein concours du personnel spécialisé de la FAO. Il est apparu au Comité qu'une session commune pourrait être organisée de manière que le CP et la CICT tiennent leur session ordinaire à Rome à peu près au même moment, de manière à réduire les frais des gouvernements et des organisations participants.

59. Il a été indiqué au Comité que si la session commune était organisée avec les mêmes services qui sont normalement fournis à ses propres sessions, la dépense additionnelle serait probablement peu importante et il faut espérer que les Nations Unies fourniraient les services supplémentaires qui pourraient être nécessaires.

vi) Examen ultérieur par le CP

60. Le Comité est convenu que, si la Conférence accueille favorablement le principe d'une session commune, il devra à sa prochaine session examiner en détail les problèmes pratiques qui se posent à cet égard.

IX. CONSULTATIONS ET ENTENTES INTERGOUVERNEMENTALES RELATIVES AUX PRODUITS

a) Consultations générales

61. Le Comité a été mis au courant des discussions de la dix-huitième session du Conseil économique et social et il note en particulier la proposition d'organiser une session conjointe du Comité des produits et de la Commission du commerce international des produits de base (voir la section VIII du présent rapport).

62. M. Tetro, qui est le membre nommé par la FAO à la Commission intérimaire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base (ICCICA) a exposé au Comité les activités de cette Commission. Il a attiré l'attention sur l'intérêt qu'il y aurait à ce que les groupes d'étude de produits s'assurent la coopération des groupements qui s'intéressent à la production et au commerce des différents produits. Il a dit également que les consultations intergouvernementales portant sur les problèmes de produits s'étaient intensifiées et qu'il était nécessaire de maintenir entre elles un degré de coordination aussi grand que possible.

63. Le Comité a également été informé des discussions de la réunion d'été du Sous-Comité des produits du Comité administratif de coordination (CAC) et il note avec intérêt les efforts accomplis par les différents secrétariats internationaux pour coordonner leurs travaux et éviter les doubles emplois.

64. L'observateur de l'Accord général sur les tarifs et le commerce a mis le Comité au courant des activités récentes des parties consultantes dans le domaine des problèmes de produits. Au cours de la discussion, certains délégués ont demandé instamment que le Secrétariat de la FAO collabore étroitement aux études entreprises par le GATT pour mesurer le degré de protectionnisme agricole, nonobstant les difficultés reconnues qui s'y attachent. D'autres délégués ont souligné que toute appréciation du degré de protectionnisme supposait des jugements de valeur et que, dans ces conditions, on ne pouvait aboutir à des conclusions qui recueillaient une adhésion générale. En même temps, plusieurs délégués ont émis l'opinion qu'au cours des travaux qu'elle consacre normalement aux questions de produits, la FAO devrait accorder toute l'attention possible aux effets des politiques nationales et aux aspects connexes, dans la mesure où le commerce international des produits agricoles en est affecté.

b) Consultations et mesures concernant des produits individuels

i) Conseil international du blé

65. Le Comité a pris note des discussions de la vingt-huitième session du Conseil international du blé, qui s'est tenue tout récemment. L'observateur du Conseil a exprimé son appréciation de l'étroite coopération qui existe entre la FAO et le Conseil.

ii) Conseil international du sucre

66. Le Directeur exécutif du Conseil international du sucre a rendu compte des recherches que le Conseil et la FAO ont récemment menées en collaboration, au sujet de la consommation de sucre, et il a reconnu la valeur de la contribution que le Secrétariat de la FAO a fournie à cet égard.

iii) Accord international sur le café et Groupe d'étude du café

67. Le Comité note qu'un nouvel accord international à court terme sur le café a récemment été conclu à Washington entre quinze pays producteurs d'Amérique latine, le Portugal et la Communauté française. Il prend également acte des déclarations unilatérales en faveur de l'Accord qu'ont faites la Belgique et le Royaume-Uni. Le Comité se félicite de la coopération établie entre la FAO et le Groupe d'étude du café et il souligne l'importance des travaux relatifs aux aspects à long terme du problème du café, tendant à formuler un accord à long terme sur ce produit. Enfin, il constate avec satisfaction que la FAO a achevé un projet d'étude sur le café, comme le lui avait demandé le Groupe d'étude.

iv) Conseil oléicole

68. Le Comité observe avec satisfaction que l'Accord international sur l'huile d'olive est entré en vigueur et que le Conseil oléicole a siégé pour la première fois durant les semaines qui ont précédé sa propre session. Il note également que des dispositions spéciales ont été prises afin de poursuivre la collaboration entre le Conseil et la FAO.

X. PROPOSITIONS DE LA FIPA CONCERNANT UN MECANISME DE CONSULTATIONS INTERGOUVERNEMENTALES SUR LES PRODUITS

69. Le Secrétaire général de la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA) a présenté un exposé (document C.59/53) du Comité exécutif de la FIPA relatif aux consultations et à l'action intergouvernementales sur les produits, qui a été soumis aux fins d'examen par la Conférence de la FAO et d'étude préliminaire par le Comité des produits.

70. Dans sa déclaration, le Comité exécutif de la FIPA indiquait que l'amélioration de la situation actuelle des marchés mondiaux de produits agricoles devait être recherchée dans trois directions: a) ajustement à long terme des politiques nationales, b) accord et action intergouvernementaux rapides pour traiter les problèmes courants et à court terme que pose la commercialisation et c) activités relatives à l'écoulement des excédents, qu'il ne faut toutefois plus dissocier des problèmes actuels que posent les échanges de produits agricoles. Le Comité exécutif de la FIPA a recommandé:

- a) que le Comité des produits soit chargé de contrôler et de coordonner tous les aspects des consultations intergouvernementales sur les produits dans le domaine agricole;
- b) que les groupes de produits de la FAO encouragent les consultations intergouvernementales produit par produit en vue d'élaborer une politique à long terme acceptée par tous les pays, concernant notamment les produits pour lesquels il existe actuellement des excédents, et
- c) que le Sous-Comité consultatif de l'écoulement des excédents soit transformé en Sous-Comité permanent du Comité des produits pour l'étude des problèmes commerciaux courants, avec son siège à Washington.

Ce nouveau Sous-Comité devrait être chargé d'étudier les problèmes urgents et à court terme et d'encourager les gouvernements intéressés à parvenir à des accords, notamment sur les problèmes résultant des activités relatives à l'écoulement des excédents.

71. La plupart des délégations ont fait valoir qu'elles n'avaient pas encore reçu d'instructions sur cette proposition, qui sera discutée par la Conférence, et qu'il convenait en conséquence de considérer leurs observations comme préliminaires et sans caractère officiel.

72. D'une manière générale, les délégations ont été sensibles à l'intérêt manifesté par la FIPA pour l'organisation du travail de la FAO sur les produits, et à l'initiative prise par le Comité exécutif de cette Fédération qui a présenté les propositions résumées ci-dessus. Les membres du Comité ont tenu à marquer l'importance qu'ils attachent à cette coopération active de la FIPA; ils ont exprimé l'espoir que cet organisme continuerait de présenter ses idées, qui souvent déjà ont donné lieu à une action féconde.

73. En même temps, note a été prise de divers points qui, de l'avis de nombre de délégués devraient être examinés avant de pouvoir adopter les propositions de la FIPA. On trouvera ci-après quelques-uns des principaux points soulevés au cours des débats:

- possibilités d'établir une distinction entre les problèmes à court terme et les problèmes à long terme, entre ceux qui appellent des solutions à court terme et des solutions à long terme;
- dualité des fonctions actuelles des groupes de produits du Comité (examen de questions à court terme et de questions à long terme) et possibilité de dissocier ces deux fonctions;
- mesure dans laquelle la mise en oeuvre de ces propositions obligerait les gouvernements et le Secrétariat de la FAO à renforcer leur personnel de Washington ou à envoyer des experts spécialisés à des réunions particulières;
- avantages inhérents à l'absence de formalisme qui caractérise actuellement les débats du Sous-Comité de Washington;
- nécessité de définir avec précision le mandat d'un Comité permanent des problèmes commerciaux actuels; possibilités de chevauchements entre les mandats proposés tant pour le Comité des produits que pour son Sous-Comité de Washington, et ceux d'autres organismes intergouvernementaux s'occupant de problèmes commerciaux.

74. Toutefois, certains délégués ont estimé qu'il serait avantageux pour le Comité des produits de bénéficier de l'aide d'un sous-comité permanent chargé de s'occuper spécialement des problèmes urgents dont l'examen ne pourrait être renvoyé aux sessions normales du Comité.

75. Le Comité est convenu que les propositions de la FIPA soulèvent des questions qui exigent beaucoup d'attention et une étude approfondie, et que le mieux serait d'en poursuivre l'examen compte tenu des avis qu'aura exprimés la Conférence.

XI. MANDATS ET REGLEMENTS INTERIEURS DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU COMITE

(a) Mandats

76. A sa trente et unième session, le Comité a établi pour ses organes subsidiaires des mandats révisés à la lumière des principes énoncés et des dispositions adoptées par la Conférence à sa neuvième session. Bien qu'aucune modification de fond n'ait été apportée aux mandats tels que le Comité les avait établis à l'origine, il a été convenu que les gouvernements et les organisations intéressées pourraient présenter, jusqu'à la trente-deuxième session et au cours de celle-ci, de nouvelles questions à ce sujet.

77. Le Comité a été informé d'une communication reçue du Conseil international du blé et relative au paragraphe 8 du mandat du Groupe des céréales. A la suite de la communication du Conseil international du blé, le Comité décide que le paragraphe 8 sera amendé comme suit:

- (8) Le Groupe invite le Conseil international du blé à envoyer son Président ou une personne qualifiée désignée par celui-ci pour participer à ses travaux et à ceux de ses organes subsidiaires; il le prie d'autoriser son Secrétariat à collaborer avec le Directeur général de la FAO pour assurer au Groupe les services nécessaires."

78. En adoptant cet amendement du début du paragraphe 8 du mandat et en réponse à un point particulier soulevé par le Conseil international du blé, le Comité a précisé qu'il n'est pas de pratique courante d'exiger qu'un représentant d'une organisation internationale intervienne dans les débats du Comité ou de ses organes subsidiaires uniquement pour présenter un dossier constitué à son intention par les organes directeurs de cette organisation.

(b) Règlements intérieurs

79. Le Comité a reçu un rapport de son Groupe de travail des questions de procédure, créé au cours de la trente et unième session, et qui devait être maintenu jusqu'à la trente-deuxième session pour s'occuper de diverses questions d'organisation.

80. Le Groupe de travail, sous la présidence de M. Nazir Ahmed (Pakistan), a examiné les règlements intérieurs adoptés à titre provisoire par les organes subsidiaires du Comité et a proposé d'y apporter plusieurs amendements pour les harmoniser avec les règlements de l'Organisation. Le Comité décide d'approuver les recommandations du Groupe de travail et de les soumettre aux organes subsidiaires en recommandant à ces derniers d'adopter les amendements proposés. Le Comité a reconnu qu'il faudrait attirer l'attention des organes subsidiaires sur la nécessité d'harmoniser leurs règlements intérieurs avec celui qu'a adopté le Comité lui-même; toutefois, il s'est rendu compte qu'en raison de circonstances particulières il ne serait peut-être pas toujours possible, dans la pratique, d'assurer l'uniformité absolue des règlements intérieurs de tous les organes subsidiaires. Les amendements proposés tiennent compte de besoins particuliers, tout au moins dans la mesure où ils ne sont pas incompatibles avec les principes généraux de l'Organisation. Le Comité prie le Directeur général de prendre les dispositions voulues pour que le texte des règlements intérieurs, avec les amendements proposés, soit transmis aux divers groupes.

XII. DISPOSITIONS RELATIVES A LA TRENTE-TROISIEME SESSION DU COMITE DES PRODUITS ET AUX SESSIONS DES GROUPES DE PRODUITS DU COMITE

a) Trente-troisième session du Comité des produits

81. Le Comité prie le Directeur général de prendre des dispositions pour que sa trente-troisième session se tienne si possible à Rome en juin 1960 avec l'ordre du jour provisoire suivant:

- I. Election du Président et du Vice-Président
- II. Adoption de l'ordre du jour provisoire
- III. Adoption du compte rendu analytique de la trente-deuxième session
- IV. Rapport de la trente deuxième session du Conseil
- V. Rapport de la dixième session de la Conférence
- VI. Principaux faits nouveaux survenus dans la situation mondiale des produits agricoles
- VII. Excédents de produits agricoles
 - 1) Dixième rapport du Sous-Comité consultatif de l'écoulement des excédents
 - 2) Autres consultations et mesures intergouvernementales concernant l'écoulement des excédents
- VIII. Activités futures du CP
 - 1) Ordre du jour et calendrier des sessions du CP
 - 2) Critères réglant la création, le contrôle et la durée d'existence des organes subsidiaires du Comité des produits
- IX. Relations entre les travaux de la FAO et du GATT sur les problèmes de produits
- X. Etudes et activités de la FAO touchant des produits particuliers
 - 1) Céréales - Rapport de la cinquième session du Groupe FAO des céréales
 - 2) Riz - Rapport de la quatrième session du Sous-Comité consultatif des problèmes économiques du riz
 - 3) Produits laitiers -
 - a) Politiques laitières nationales
 - b) Situation beurrière
 - c) Remplacement des matières grasses du lait par d'autres matières grasses dans les produits laitiers
 - d) Action coopérative internationale: lait écrémé en poudre
 - e) Dispositions futures relatives aux Groupe d'experts laitiers

- 4) Noix de coco et produits dérivés - Rapport de la troisième session du Groupe FAO de la noix de coco et des produits dérivés
- 5) Cacao - Activités du Groupe d'étude FAO du cacao depuis la trente-deuxième session du Comité des produits
- 6) Café - Coopération de la FAO avec le Groupe d'étude du café
- 7) Agrumes - Rapport de la première session du Groupe FAO des agrumes
- 8) Fibres dures - Nouvel examen des possibilités d'action
- 9) Epices

XI. Autres consultations et mesures intergouvernementales touchant les produits.

XII. Questions diverses

82. Le Comité a noté en outre que le Directeur général devra peut-être reviser l'ordre du jour provisoire de la trente-troisième session à la lumière des décisions que prendra la Conférence.

b) Sessions des Groupes de produits du CP

83. Le Comité a été informé que l'on envisageait d'organiser comme suit les prochaines sessions des Groupes de produits:

	<u>Lieu</u>	<u>Date</u>
Groupe FAO des céréales	Rome	mai/ juin 1960 (10 jours)
Sous-Comité consultatif des problèmes économiques du riz	Saigon	22 février - 1er mars 1960
Groupe d'étude FAO du cacao	Abidjan	Fin 1960 ou début 1961
Groupe FAO de la noix de coco et des produits dérivés	Rome	mars 1960
Groupe FAO des agrumes	(Espagne)	Printemps 1960

84. Le Comité a été informé que le Directeur général, comme il l'a fait pour les sessions précédentes, enverrait, en même temps que l'ordre du jour provisoire annoté de la trente-troisième session, une note concernant le calendrier proposé pour la session, et qu'en particulier une date serait fixée pour l'examen de la question des produits laitiers.

ANNEXE I

LISTE DES DELEGUES ET OBSERVATEURS A LA TRENTE-DEUXIEME SESSION

Président: C.F. Wilson (Canada)
Vice-Présidents: J. Rohrbach (Allemagne)
A. de Viana (Brésil)

MEMBRES

MEMBRES (suite)

ARGENTINE

Raul E. Dejean del Castillo
Delegado Permanente ante FAO
Embajada de Argentina.
Rome

C.M. Correa Avila
Consejero Comercial
Embajada de Argentina
Rome

AUSTRALIE

J.T. Smith
Assistant Secretary
Department of Trade
Canberra

L. Hume
Senior Economist
Commonwealth Bureau of
Agricultural Economics
Canberra

H.K.H. Cook
Commercial Counsellor
Australian Embassy
Rome

BELGIQUE

Ph. d'Otreppe
Président du Comité National
Belge de la FAO
Ministère de l'Agriculture
Bruxelles

A. Hubert
Secrétariat du Comité
National Belge de la FAO
Ministère de l'Agriculture
Bruxelles

BRESIL

A. Vasconcellos
Minister-Counsellor
Brazilian Embassy
Bonn

G. Nascimento Silva
First Secretary
Brazilian Embassy
Rome

Leonardo M.A. Cavalcanti
Adviser
Ministry of External Relations
Rio de Janeiro

CANADA

C.F. Wilson
Commercial Counsellor
Canadian Embassy
Copenhagen

F. Shefrin
Head, Foreign Policy Unit
Department of Agriculture
Ottawa

CEYLAN

Sir Arthur Ranasinha
Ambassador of Ceylon
Ceylon Embassy
Rome

COLOMBIE

Charles Borda Mendoza
Consul General
Colombian Embassy
Rome

E. Parejo Gonzales
Third Secretary
Colombian Embassy
Rome

CUBA

L. Fernandez Sanchez
Embajador, Representante
Permanente ante la FAO
Cuban Embassy
Rome

DANEMARK

V. Andersen
Agricultural Counsellor
Chairman, Danish National
FAO Committee, Copenhagen

C. Valentin Hansen
Agricultural Attaché
Danish Embassy
Rome

MEMBRES (suite)

E. Krog-Meyer
First Secretary
Danish Embassy
Rome

FRANCE

C.H. Janton
Contrôleur d'Etat au
Ministère des Finances
et des Affaires Economiques
Paris

Jean-Marc Lucq
Administ. Civil DGA
Ministère de l'Agriculture
Paris

ALLEMAGNE

J. Rohrbach
Senior Counsellor
Federal Ministry of Food,
Agriculture and Forestry
Bonn

Inge Hoffmann
Federal Ministry of Food
Agriculture and Forestry
Bonn

INDE

R.N. Poduval
Economic and Statistical
Adviser, Ministry of Food
and Agriculture
New Delhi

INDONESIE

I. Sumadi
Agricultural Attaché
Indonesian Embassy
Rome

Abdul Habir
First Commercial Secretary
Indonesian Embassy
Rome

JAPON

Kanzo Edahire
First Secretary of
Japanese Embassy
Rome

PAYS-BAS

H. Riem
Administrator International
Economic Cooperation Division
Food Department, Ministry of
Agriculture and Fisheries
The Hague

MEMBRES (suite)

C.C.L. Eygenraam
Agricultural Attaché
Netherlands Embassy
Rome

B. van Dam
Chairman, Commodity Board
for Dairy Products
The Hague

NOUVELLE-ZELANDE

D.W. Woodward
Commercial Counsellor
New Zealand Embassy
Washington, D.C.

R.C. Stuart
Department of Agriculture
Christchurch, New Zealand

PAKISTAN

Nazir Ahmed
Agricultural Attaché
Embassy of Pakistan
Rome

ESPAGNE

G. Escardó
Agregado Agrónomo
Embassy of Spain
Rome

UNION SUD-AFRICAINE

A.R. Havemann
Chief, Economic Services
Department of Agricultural
Economics and Marketing
Pretoria

REPUBLIQUE ARABE UNIE

A. Ellabban
Commercial Attaché
Embassy of the U.A.R.
Rome

Mahmoud Abd El Aty
Commercial Counsellor
Embassy of the U.A.R.
Rome

ROYAUME-UNI

H.G. Button
Assistant Secretary
Ministry of Agriculture
Fisheries and Food
London

J.C. Thomas
Commercial Attaché
British Embassy
Rome

MEMBRES (suite)

C.E. Coffin
Assistant Secretary
Ministry of Agriculture,
Fisheries and Food
London

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Robert C. Tetro
Assistant Administrator
Foreign Agricultural Service
Department of Agriculture
Washington, D.C.

Paul E. Callanan
Office of International
Resources, Department of State
Washington, D.C.

Burton A. Baker
Agricultural Attaché
Rabat, Morocco

Walter W. Sohl
Second Secretary and Economic
Officer
American Embassy
Rome

Clayton E. Whipple
Agricultural Attaché
American Embassy
Rome

YUGOSLAVIE

J. Flore
Counsellor, Secretariat
of Foreign Affairs
Belgrade

* * * * *

Président du Sous-Comité de l'écoulement des excédents à Washington

M. Paul Grabö
Agricultural Attaché
Swedish Embassy
Washington, D.C.

* * * * *

OBSERVATEURS

A. Gouvernements

BOLIVIE

E. Carlini
Consul
Embassy of Bolivia
Rome

CHILI

Pablos Valdés Phillips
Consul
Embassy of Chile
Rome

OBSERVATEURS (suite)

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Enrique A. Ricart
First Secretary
Embassy of the Dominican Republic
Rome

EQUATEUR

J. Ribadeneira
Second Secretary
Embassy of Ecuador
Rome

FINLANDE

PaaVo Kaarlohto
Economist, Ministry
of Agriculture
Helsinki

GUATEMALA

C. Chavarría Juárez
Permanent Representative to FAO
Embassy of Guatemala
Rome

HAITI

F. Guillaume
First Secretary
Embassy of Haiti
Rome

SAINT-SIEGE

Right Rev. Monsignor
L. G. Ligutti
Director for International
Affairs, National Catholic
Rural Life
Vatican City

E. Bonomelli
Director Pontifical Villas
Vatican City

W. Persegati
Secretary to Permanent
Observers of the Holy See
to FAO
Vatican City

IRAN

H. Sadogh
Agricultural Attaché
Imperial Iranian Embassy
Rome

IRLANDE

D.P. Waldron
Chargé d'Affaires
Irish Embassy
Rome

ISRAEL

E. Samuel
Economic Adviser
Ministry of Agriculture
Tel-Aviv

OBSERVATEURS (suite)

A. Gouvernements

ITALIE

A. Ravasini
Consigliere
Ministero dell'Agricoltura
Rome

G. de Franciscis
Ispettore
Ministero dell'Agricoltura
Rome

M. Lariccia
Directeur de la Division
d'Echanges extérieurs de
la Direction Générale de
l'Alimentation
Ministero dell'Agricoltura
Rome

Elena Mammone
Economist
Comitato Italiano FAO
Ministero dell'Agricoltura
Rome

A. Ferone
Comitato Italiano FAO
Ministero dell'Agricoltura
Rome

I. Patrizi
Observer
Comitato Italiano FAO
Rome

F. Ranalli
Chef de Section
Ministero Agricoltura e Foreste
Rome

C. Zambrano
Directeur de Division
Ministero dell'Agricoltura
Rome

COREE

S.W. Hong
First Secretary
Korean Embassy
Rome

NICARAGUA

Ignacio Portocarrero
Embajador de Nicaragua
Embassy of Nicaragua
Rome

PARAGUAY

Ramiro Recalde de Vargas
Embajador del Paraguay
Embassy of Paraguay
Rome

OBSERVATEURS (suite)

A. Gouvernements

PEROU

A. Arias-Schreiber
Representante Permanente
del Peru ante la FAO
Peruvian Embassy
Rome

PHILIPPINES

J. Guevara
Observer-Attaché
Embassy of the
Philippine Republic
Rome

POLOGNE

K. Pietrowska-Hochfeld
Second Secretary
Polish Embassy
Rome

SOUDAN

M. Tag El Din
Third Secretary
Sudan Embassy
Rome

SUEDE

Paul Grabö
Agricultural Attaché
Swedish Embassy
Washington, D.C.

SUISSE

A. Schaer
Comité National Suisse FAO
Vevey

F. Bonnard
Secretary
Union Centrale des
Producteurs Suisses de Lait
Berne

THAILANDE

P. Suntharaks
Second Secretary
Embassy of Thailand
Rome

VENEZUELA

Gladys Trujillo Moreno
Permanent Delegate
Venezuelan Embassy
Rome

VIET-NAM

De Van Minh
Secretary of Embassy
Legation of Viet Nam
Rome

OBSERVATEURS (suite)

B. Organisations

(i) Intergouvernementales

COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

G.V. Dal Pero Bertini
Dir. A/4, Direction Générale
de l'Agriculture
Bruxelles

F. de Benedictis
Chef de Division
Direction Générale de
l'Agriculture
Bruxelles

F. Rossi
Conseiller, Secrétariat des
Conseils des Ministres
Bruxelles

FEDERACION CAFETELERA DE AMERICA

Armando Sol
Embajador de El Salvador
Rome

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS
DOUANIERS ET LE COMMERCE

G. Hortling
Chief, Commodity Section
Palais des Nations
Geneva

BANQUE INTERNATIONALE POUR LA
RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT

M.F. Perkins
Economist
Washington, D.C.

CONSEIL INTERNATIONAL DU SUCRE

E. Roll
Executive Director
London

CONSEIL INTERNATIONAL DU BLE

G.A. Hiscocks
Economist
London

ORGANISATION EUROPEENNE DE
COOPERATION ECONOMIQUE

André Deheeger
Head Agricultural
Markets and External
Relations Division
Paris

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

L. J. Hume
Senior Economist
Commonwealth Bureau of
Agricultural Economics
Canberra, Australia

OBSERVATEURS (suite)

B. Organisations

(i) Intergouvernementales

NATIONS UNIES

Perce R. Judd
Chief International
Trade Relations Section
New York

(ii) Non gouvernementales

SOCIETE INTERNATIONALE DES INDUSTRIES
LAITIÈRES

F. Esteves Rodrigues
Area Director for Portugal
Lisbon

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES
FABRICANTS D'HUILE

J.C. Glover
Observer
Unilever House
London

CHAMBRE INTERNATIONALE DE COMMERCE

Giuseppe Cantoni
Vice President of
Italian Confederation
of Agriculture
Rome

Enrico Crostarosa
Chief, Technical Services
Italian Section ICC
Rome

FEDERATION INTERNATIONALE DES
PRODUCTEURS AGRICOLES

R. Savary
Secretary General
Paris

R.D. Hewlett
Liaison Officer with FAO
Rome

FEDERATION INTERNATIONALE DES
ASSOCIATIONS DE LA MARGARINE

A. Bakker
President, Bennekon (G.L.D.)
Holland

J. Sevenster
Agricultural Adviser to I.F.M.A.
Rotterdam

UNION INTERNATIONALE DES SYNDICATS DES
INDUSTRIES ALIMENTAIRES

Titano Bigi
National Secretary
Rome

OBSERVATEURS (suite)

B. Organisations

(ii) Non gouvernementales

FEDERATION LAINIERE INTERNATIONALE

Roberto Dodi

COMITE DE LIAISON DE L'AGRUMICULTURE
EUROPEENNE

G. Nicotra

Representative

Piazza Cavour 19

Catania, Sicily

F. Zito

Observer

University of Catania

Catania, Sicily

ANNEXE II

Résolution 726 (XXVIII) adoptée par le Conseil économique et social

Le Conseil économique et social,

Prenant note avec une vive satisfaction du rapport de la Commission du commerce international des produits de base sur sa septième session ^{1/} et du programme d'étude qu'il contient, ainsi que du rapport de la Commission provisoire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base ^{2/},

Constatant également avec satisfaction que le Rapport sur la situation économique mondiale, 1958 ^{3/} traite de façon approfondie des problèmes et des politiques concernant le commerce international des produits de base,

Conscient de l'importance que revêtent les recherches consacrées aux problèmes que pose le commerce des produits de base, en raison surtout du lien qui existe entre ces problèmes et ceux du développement économique des pays sous-développés,

Constatant en outre que l'Assemblée générale s'intéresse tout particulièrement aux problèmes internationaux relatifs aux produits de base, comme le montre sa résolution 1324 (XIII) en date du 12 décembre 1958,

I

1. Approuve le programme de travail adopté par la Commission du commerce international des produits de base, y compris l'étude des mesures qu'il conviendrait de prendre sur le plan national et sur le plan international pour remédier aux fluctuations des prix sur les marchés des produits de base ^{4/};

2. Recommande que les gouvernements, lorsqu'ils s'efforcent de résoudre les problèmes concernant un produit donné, prennent en considération l'avis des pays de production primaire intéressés, en particulier des pays peu développés et de ceux qui sont, dans une large mesure, tributaires de l'exportation d'un petit nombre de produits de base et qu'ils tiennent compte des conséquences nuisibles que toutes mesures envisagées pourraient avoir pour ces pays;

^{1/} Documents officiels du Conseil économique et social, vingt-huitième session, Supplément No 6 (E/3225).

^{2/} E/3269.

^{3/} Publication des Nations Unies, numéro de vente: 59.II.C.1.

^{4/} Documents officiels du Conseil économique et social, vingt-huitième session, Supplément No 6 (E/3225), chapitre IV.

II.

3. Prie le Secrétaire général:

a) de saisir le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, avant l'ouverture de la dixième session de la Conférence de cette Organisation, de la question d'une réunion commune de la Commission du commerce international des produits de base et du Comité des produits de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, afin d'étudier le premier rapport de fond sur les perspectives de la production et de la demande de produits primaires;

b) de présenter à la trentième session du Conseil, compte tenu du point de vue de la Commission du commerce international des produits de base et de celui de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, un rapport sur l'opportunité et, s'il y a lieu, sur les modalités d'une telle session commune.